

Le billet de loterie de la CSI

Le courrier du jour vous apporte une bonne nouvelle : la CSI vous fait parvenir un billet gratuit pour participer à la loterie annuelle 2018.

Vous ne connaissez pas la CSI qui existe depuis 1859 ? Il s'agit de la **COMMUNAUTÉ SPIRITUELLE INTERNATIONALE** qui détient, notamment, « les amulettes et talismans les plus précieux et les plus puissants du monde ».

Vous avez reçu deux enveloppes cachetées : l'une d'elles s'avère gagnante et vous permet de disposer pendant un an de « l'amulette de Karthago ».

Vous devez retourner rapidement à une boîte postale en Allemagne le certificat de réponse qui est joint. Mais, curieusement, aucune participation financière ne vous est réclamée.

Si vous lisez le discret « article 4 » vous pourrez découvrir le texte suivant :
« Plus une amulette est puissante, plus elle est unie à son détenteur précédent. Cela vaut particulièrement pour l'amulette Karthago. Dans certains cas, rarissimes, les spécialistes de la CSI doivent découpler ce lien au cours d'une procédure complexe. La majeure partie du coût de ce découplage est prise en charge par la CSI mais le gagnant doit y contribuer pour un faible montant. »

Le Réseau anti-arnaques prédit que ce cas rarissime va vous concerner et que vous serez sollicité pour régler des frais pour un montant encore non connu à ce jour.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)